



Bulletin d'adhésion 2025

Cotisation au titre d'une association

Ré-adhésion

Nouvelle adhésion

30 €

Pour toute nouvelle demande, joindre les statuts, une lettre de motivation et de la documentation sur votre structure pour validation par le Conseil d'Administration de l'UCPS

Nom de la structure :

Objet / mission de la structure :

Coordonnées de la structure

Adresse postale :

Courriel :

Tél :

Site Internet :

Coordonnées du Président(e)/responsable

Nom :

Prénom :

Courriel :

Tél :

Coordonnées du Trésorier(ère)

Nom :

Prénom :

Courriel :

Tél :

Paiement avant le 30/03/2025

Je joins à ce bulletin un chèque de : 30 € à l'ordre de l'UCPS à nous envoyer à : UCPS - 1 rue de la Grotte - 41210 La Marolle en Sologne

N° de chèque :

Banque :

Par virement bancaire en nous indiquant en motif votre nom de structure - IBAN FR93 2004 1010 0605 2015 0602 792

Pensez à envoyer vos événements et activités pour figurer dans notre @ctu et sur le site de l'UCPS: accueil@ucps.fr ou 02 54 88 71 09

En quelques mots, vos motivations pour adhérer à l'UCPS :

.....
.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication et informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'UCPS

Retrouvez toutes nos informations en scannant le code

